



Communiqué

le 11/03/2016

Déclaration liminaire du SNSPP-PATS-FO CNSIS du 10 mars 2016

Monsieur le ministre, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, membres de la Conférence Nationale des Services d'Incendies et de Secours (CNSIS), chers collègues,

Le SNSPP-PATS-FO, partenaire social, se voit surpris de l'ordre du jour de cette CNSIS qui n'a que des sujets « pour avis », sur des dossiers qui ne concernent que les Sapeurs-Pompiers Volontaires (SPV) et là se pose la question de l'utilité du Conseil National des SPV (CNSPV), créée après la CNSIS, n'y a-t-il pas redondance ?

Notre syndicat n'est pas opposé au volontariat. Il n'en demeure pas moins que nous sommes en droit d'attendre de la CNSIS, des sujets concernant l'ensemble de la profession en particulier et de la sécurité civile en général, évitant ainsi des consultations électroniques que nous dénonçons et qui nous privent du débat nécessaire afin de ne pas la vider de l'intérêt que nous pourrions lui trouver. Dans le même ordre d'idée, nous aimerions pouvoir travailler sur le règlement intérieur de cette instance qui normalement doit être révisé à chaque renouvellement. L'actuel ne prévoyant pas ce type de consultations, cette situation aurait au moins le mérite d'être débattue ne serait-ce qu'une fois...

Sur les dossiers du jour :

Comment expliquer que nous traitons ici d'une augmentation de l'indemnité du SPV qui reste à nos yeux dérisoire au vu des risques encourus, du temps, et des compétences demandées. 7€61 de l'heure pour tant d'obligations, de disponibilité imposée avec des gardes postées et de risques à pratiquer une activité dangereuse, c'est d'office ce qui devrait être attribué en reconnaissance de l'engagement citoyen ! Que d'énergie pour afficher une augmentation d'un centime d'euro de l'heure ! Dans le même ordre d'idée, nous vous rappelons que le point d'indice fixant le salaire des sapeurs-pompiers et PATS reste inchangé. Comment expliquer le refus de l'augmentation de l'indice brut moyen servant au calcul de l'indemnité de responsabilité ?

Attention de ne pas amener les SPV à être considérés comme de véritables travailleurs avec tous les dangers qui en découleront, et que l'Europe pourra nous opposer prochainement. Attention aussi de ne pas installer des SPV dans la précarité que peut introduire l'absence de statut social, avec uniquement des indemnités pouvant correspondre régulièrement à plus d'un SMIC, et pouvant ainsi précariser de ce fait l'agent sous statut de SPV et mettre en péril le recrutement de SPP.

De plus, comment expliquer que les présidents des Unions départementales aient une place de droit au sein des conseils d'administration des SDIS, alors qu'ils sont déjà représentés par les collèges de SPP ou SPV et que dans le même temps nos collègues PATS, fonctionnaires publics territoriaux et salariés des SDIS sont les seuls exclus de cette instance.

Nous réitérons ici le vœu de voir nos collègues PATS, employés des SDIS, obtenir une représentation au sein des conseils d'administration des SDIS. Nous demandons d'inscrire cette question lors de notre prochaine réunion de la CNIS.

Lors de nos derniers échanges ici même, déjà, nous dénonçons la fermeture de centres de secours sous prétexte de mutualisation. Nous persévérons à vouloir réaffirmer que suivre ces orientations amène, tout droit le territoire national à perdre le maillage de sécurité civile qui a fait toute sa force depuis tant d'années! De plus, nous perdrons une capacité de mobilisation de personnels formés et prêts à participer sur des théâtres d'opération lors d'événements majeurs. Nous sommes face à une vision trop simpliste et uniquement comptable. Paradoxalement, nous constatons dans bon nombre de départements que certains centres de secours dénués d'intérêt opérationnel engendrant un coût important pour les SDIS ne ferment pas uniquement par clientélisme électoral.

Si cette conférence est si incontournable, Monsieur le Président, que comptez-vous faire pour relayer notre message (déclaration liminaire du 19 novembre dernier) concernant le fait que nous souhaitons voir une volonté politique augmentant la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) des SDIS et d'appuyer sur le recrutement de SPP en plein accord avec l'unité nationale voulue ?

Nous vous proposons que cette assemblée soutienne notre démarche réalisée auprès du Président de la République en fin d'année dernière (voir notre courrier) qui demandait une augmentation de la DGF et à son fléchage destiné aux conseils départementaux pour obtenir des emplois supplémentaires de SPP dans les SDIS comme il l'a fait pour les services de police, de gendarmerie et les militaires. Un vœux formulé à cette séance par notre assemblée serait sans doute de nature à lui donner plus de sens et d'intérêt. En conséquence, nous vous proposons ce vœu, et vous demandons de le soumettre au vote lors de cette séance.

D'autre part, le SNSPP-PATS-FO est très attentif sur les dossiers en cours, que ce soient : les Emplois Supérieurs de Direction (ESD), les opérateurs CTA/CODIS, les infirmiers d'encadrement, les infirmiers, les médecins, les pharmaciens. Concernant le Service de Santé et de Secours Médical (SSSM), nous dénonçons le mutisme des SDIS face aux attaques dont est victime le SSSM sur le territoire national. Ce n'est pas en divisant notre profession que nous en sortirons grandis d'une part, mais surtout, nous risquons d'affaiblir cette composante pourtant si importante pour notre service public, au regard de l'importance et de la prégnance du secours à personne apporté quotidiennement à la population sur tout le territoire.

S'agissant des opérateurs des Centres de Traitement de l'Alerte (CTA), ils sont les éléments essentiels de la chaîne des secours. De leurs actions dépendent la qualité d'un véritable service public et la réussite des missions. C'est pourquoi nous réclamons que l'ensemble des opérateurs CTA/CODIS sous statut PATS bénéficie d'un détachement intégration en qualité de SPP et/ou d'un véritable cadre d'emploi. La situation précaire et bloquée de ces agents, premier maillon de la chaîne des secours, qui œuvrent avec grand professionnalisme et parfois sans formation est devenue intolérable !

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les élus, chers collègues, nous vous remercions de votre attention.

Proposer- négocier-contracter

www.snspp-pats.com

snspp-pats@snspp.fr

www.facebook.com/snspp.pats.fo

www.twitter.com/SNSPP_PATS

SNSPP-PATS-FO

05.57.15.24.18

20 avenue du Général De Gaulle

33120 Arcachon